



## Politique et Procédures pour la prévention et la lutte contre la Fraude et la Corruption dans les opérations de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Le Manuel portant Politique et Procédures pour la prévention et la lutte contre la Fraude et la Corruption dans les opérations de la BOAD a été promulgué par le Règlement N°2012-007 en date du 8 mai 2012. Il a pour objet de : i) fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes, types et niveaux de corruption ; ii) préciser dans quelles conditions et comment la corruption et la fraude peuvent se produire dans les opérations de la Banque, et les modalités de leur prévention, et iii) définir des procédures sur la manière dont le personnel de la Banque et d'autres employés s'occupant d'activités de la Banque doivent réagir à des actes de corruption et de fraude dans les opérations de la Banque. Le manuel s'inspire notamment des Statuts de la Banque, du Statut et du Règlement du Personnel, du Code d'Ethique et des autres règles et procédures de bonne gouvernance et de bonne conduite, ayant trait à la corruption et à la fraude dans les opérations de la Banque. Il complète les initiatives en cours visant à renforcer les mesures de sauvegarde de la Banque par le biais des fonctions d'inspection et de médiation.

La BOAD reconnaît l'incidence négative de la fraude et de la corruption sur le développement économique de ses Etats membres. Elle s'engage par conséquent à lutter contre ces fléaux dans ses opérations, de manière à réduire les incitations à cet égard, les gains à en retirer, et les risques qui y sont associés. Aussi les mesures seront-elles en place pour d'une part sanctionner les auteurs et leurs complices reconnus coupables à la suite des enquêtes et d'autre part protéger les dénonciateurs tant que ces derniers agissent de bonne foi, et croient raisonnablement que l'information rapportée et/ou les allégations faites sont exactes. En cas de fausses allégations portées pour des raisons imaginaires et/ou dans l'intention de nuire, des mesures appropriées seront promues pour rétablir la réputation de la victime, et appliquer des sanctions disciplinaires aux auteurs.

La prévention et la lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses sont une entreprise foncièrement complexe, dans laquelle les progrès ne pourront qu'être graduels. La promulgation de la politique par la BOAD traduit sa détermination à promouvoir une culture de bonne et saine gestion et de transparence dans le processus de prise de décision, la qualité dans le cycle des projets et la rigueur dans la surveillance et la mise en exécution.

La politique pourra être complétée par des mécanismes rigoureux de conformité et d'exécution. Les actions et procédures qu'elle contient pourront être révisées et actualisées au fur et à mesure que s'approfondira l'expérience dans la lutte contre la corruption dans les opérations de la Banque.